



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ELZÉAR

597, rue des Érables
St-Elzéar (Québec)
G0S 2J1

Tél. : 418 387-2534

Fax : 418 387-4378

direction@st-elzear.ca
administration@st-elzear.ca

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ELZÉAR

AVIS PUBLIC – ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT 2022-282 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2015-196 CONCERNANT LES LIMITES DE VITESSE

Aux personnes intéressées par ce projet de règlement, avis public est donné par la soussignée de ce qui suit :

Lors d'une réunion tenue le 4 juillet 2022, le conseil municipal a adopté le règlement 2022-282 modifiant le règlement 2015-196 concernant les limites de vitesse.

Ce règlement entre en vigueur à la publication des présentes.

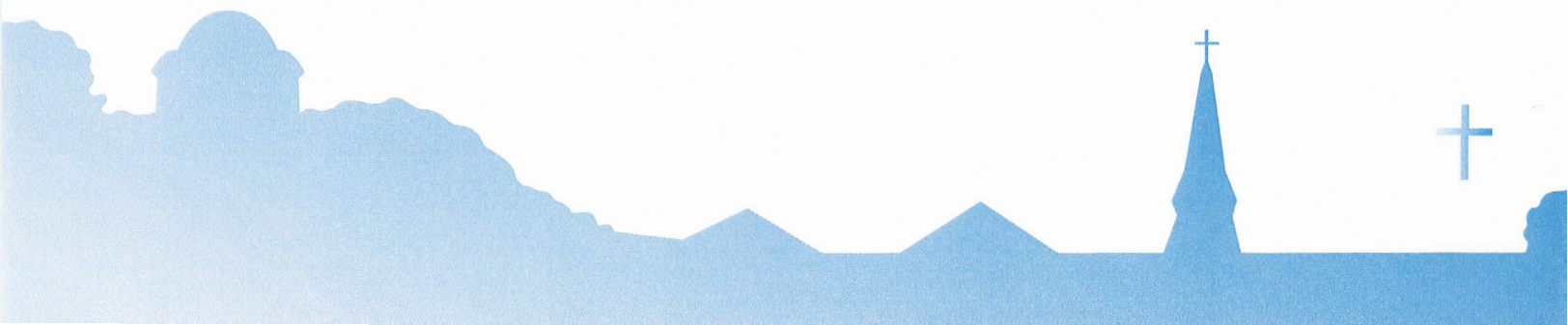
Le texte de ce règlement est disponible sur le site web de la municipalité (<http://www.st-elzear.ca/>), ainsi qu'au bureau du soussigné situé au **597, rue des Érables, Saint-Elzéar (Québec), G0S 2J1**, où toute personne peut en prendre connaissance.

Donné à Saint-Elzéar (Québec), **ce 5 juillet 2022.**

Vanessa Grégoire

Vanessa Grégoire

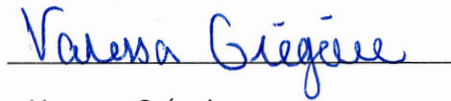
Directrice générale et Greffière-trésorière



CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Vanessa Grégoire, Directrice générale et Greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Elzéar, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis ci haut, en affichant une copie à chacun des désignés par le Conseil, le 5^e jour de juillet 2022 entre 10 h 00 et 16 h 00 heures.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 5^e jour de juillet 2022.



*Vanessa Grégoire
Directrice générale et Greffière-trésorière*